

(pa)



règle de publication

copies, extraits d'actes ou décisions judiciaires à publier)

BUREAU
DES
HYPOTHÈQUES

DÉPÔT

147.84
MEF

DATE

«Droit de timbre payé sur Acte»
autorisation du 22 décembre 1953Modificatif de
l'acte de la
copropriété

DÉPÔT No 2002D14784

DATE : 21/11/2002

DF2F VOLUME 2002 P No 8658

R17

DOSSIER : 200222271

B490

0.00 x 0.00% = 75.00 EUR

DROITS = 75.00 EUR

SALAIRES : 15.00 EUR

L'AN DEUX-MIL DEUX
Le 21 novembre

A LA ROCHELLE, 35, rue La Noue, en l'Office Notarial

PARDEVANT Maître **Alain MOREAU**, notaire associé soussigné, membre de la Société "Jean-Claude SACRE, Alain MOREAU, François ASSELIN, Luc RAGUET, Frédérique ROBIN, Alain PRODHOMME, Rémy CORBELLE, notaires associés" Société Civile Professionnelle titulaire d'un office de notaire à la résidence de LA ROCHELLE (Charente Maritime).

Lequel a reçu le présent acte authentique contenant un modificatif au règlement de copropriété et à l'état descriptif de division contenu audit règlement de copropriété reçu par Me ABJEAN, notaire à LA ROCHELLE, le 30 novembre 1953, modifié aux termes d'un acte reçu par ledit notaire, le 11 octobre 1958.

A COMPARU

Monsieur **CEYRAT**, syndic de copropriété, demeurant à LA ROCHELLE - Centre d'Affaires "Cap Ouest", 23bis Avenue de Mulhouse,

Agissant en qualité de gérant de la société dénommée "CABINET CEYRAT", Entreprise Unipersonnelle A Responsabilité Limitée au capital de 33.540 €, ayant son siège à LA ROCHELLE, Centre d'Affaires "Cap Ouest", 23bis Avenue de Mulhouse, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de la Rochelle sous le numéro 320.788.789 - SIRET Numéro 320 788 789 000 16 - APE 703 C

La dite société agissant au nom du syndicat des copropriétaires d'un ensemble immobilier dénommé "STRASBOURG", sis à LA ROCHELLE, 1 à 11 avenue du Général de Gaulle, 2 quai de Marans, 14 rue de la Guignette et 1 avenue de Mulhouse, édifié sur un terrain cadastré section EI-numéro 105 pour 18a 60ca, ayant fait l'objet d'un règlement de copropriété et d'un état descriptif de division établi en janvier 1934, déposé au rang des minutes de Me ABJEAN, notaire à LA ROCHELLE, suivant acte à son rapport en date du 30 novembre 1953, transcrit au bureau des hypothèques de LA ROCHELLE le 4 janvier 1954, volume 2799 numéro 66, modifié aux termes d'un procès-verbal de l'assemblée des copropriétaires en date à LA ROCHELLE du 7 octobre 1958, déposé au rang des minutes de Me ABJEAN, notaire sus-nommé, le 11 octobre 1958 et publié au bureau des hypothèques de LA ROCHELLE le 15 décembre 1958, volume 3060 numéro 28,

pe

La société "CABINET CEYRAT" renouvelée à cette fonction et habilitée à l'effet des présentes aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale des copropriétaires en date du 30 avril 2002 dont une copie est demeurée ci-jointe et annexée après mention.

EXPOSE

Suivant acte reçu par Me Alain MOREAU, notaire associé soussigné, le ^{ce jour} 5 Novembre 2002, en cours de publication au bureau des hypothèques de LA ROCHELLE, le syndicat des copropriétaires de l'ensemble immobilier "STRASBOURG" sis à LA ROCHELLE, 1 à 11 avenue du Général de Gaulle, 2 quai de Marans, 14 rue de la Guignette et 1 avenue de Mulhouse, a acquis une parcelle de terrain sise à LA ROCHELLE, cadastrée section EI numéro 314 pour TRENTE QUATRE CENTIARES (34ca).

L'assiette de la copropriété se trouvant ainsi modifiée, il convient d'en tirer les conséquences en modifiant également le règlement de copropriété et l'état descriptif de division de l'ensemble immobilier susvisé.

MODIFICATION DU REGLEMENT DE COPROPRIETE ET DE L'ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION

La désignation figurant dans le règlement de copropriété de l'ensemble immobilier établi par Me ABJEAN, notaire à LA ROCHELLE, le 30 novembre 1953 et modifié aux termes d'un acte reçu par ledit notaire, le 11 octobre 1958, est modifiée, et la nouvelle désignation s'établit comme suit :

"DESIGNATION

"Le présent règlement de copropriété - état descriptif de division s'applique à un ensemble immobilier édifié sur une parcelle de terrain sise à LA ROCHELLE (Charente-Maritime), 1 à 11 avenue du Général de Gaulle, 2 quai de Marans, 14 rue de la Guignette et 1 avenue de Mulhouse, édifié sur un terrain cadastré section EI numéros :
 - 105 pour DIX HUIT ARES SOIXANTE CENTIARES (18a 60ca),
 et 314 pour TRENTE QUATRE CENTIARES (34ca)."

EFFET RELATIF

Le règlement de copropriété de l'ensemble immobilier dont s'agit, objet de la présente modification, inclus en l'état descriptif de division, a été établi en janvier 1934, déposé au rang des minutes de Me ABJEAN, notaire à LA ROCHELLE, suivant acte à son rapport en date du 30 novembre 1953, transcrit au bureau des hypothèques de LA ROCHELLE le 4 janvier 1954, volume 2799 numéro 66, modifié aux termes d'un procès-verbal de l'assemblée des copropriétaires en date à LA ROCHELLE du 7 octobre 1958, déposé au rang des minutes de Me ABJEAN, notaire sus-nommé, le 11 octobre 1958 et publié au bureau des hypothèques de LA ROCHELLE le 15 décembre 1958, volume 3060, numéro 28.

DC

PUBLICITE FONCIERE

Une expédition des présentes sera publiée au bureau des hypothèques compétent, par les soins du notaire associé soussigné, aux frais du comparant.

En outre, à l'effet d'accomplir cette formalité, de produire à Monsieur le conservateur des hypothèques toutes pièces et justifications nécessaires, et d'établir et signer tous actes destinés à mettre les présentes en concordance avec les documents hypothécaires, cadastraux ou d'état-civil, le comparant confère tous pouvoirs, à l'un ou l'autre des principaux clercs de l'Office Notarial, dont le siège est à LA ROCHELLE (Charente-Maritime), 35 rue La Noue.

ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, les parties font élection de domicile en leurs demeures respectives.

Mais spécialement pour l'exécution des formalités hypothécaires et de publicité foncière, domicile est élu en l'Office Notarial, à LA ROCHELLE, 35 rue La Noue, où toutes pièces relatives aux présentes devront être renvoyées.

DONT ACTE sur TROIS pages

Fait et passé à LA ROCHELLE (Charente-Maritime) 35 Rue La Noue en l'Office Notarial.

Les jour, mois et an sus indiqués.

Et après lecture faite de tout ce que dessus par le Notaire, les parties présentes et intervenantes ont signé avec lui le présent acte.

Les parties approuvent :

- Renvois :
- Mots rayés nuls :
- Chiffres rayés nuls :
- Lignes entières rayées nulles :
- Barres tirées dans les blancs :

DC

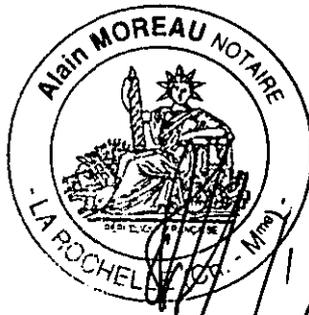
- 4 -

LE SOUSSIGNE, Maître *Alain Moreau* — notaire
associé, certifie la présente copie établie sur *quatre* — pages conforme
à la minute et à l'expédition destinée à recevoir la mention de publication et
approuve *avec mon vœu nul /*

Il certifie en outre, que l'identité complète des parties dénommées dans le
présent document, telle qu'elle est indiquée en tête, à la suite de leur nom ou
dénomination, lui a été régulièrement justifiée, et que depuis cinquante ans les noms
et prénoms des parties sus nommées n'ont pas été modifiés au sens de l'article 42
du décret du 4 Janvier 1955.

La certification ayant eu lieu au vu de *ses statuts en ce qui*
concerne le Syndicat des Copropriétaires d'un ensemble
immobilier "STASABUE".

LA ROCHELLE
Le 5 Novembre 2002 .



[Handwritten signature]